RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT

du





L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 21 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 15 FEVRIER 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs. Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mmes Sarah DOURTHE - Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES:

- M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Laure FAUDEMER
- Mme Béatrice BADETS
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS
- Mme Nicole COUTANT
- M.Julien DUBOIS

POUVOIRS:

- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Laure FAUDEMER donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- Mme Marianne BEROUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jésus SIMON
- M.Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET: FESTIVAL DE CULTURES URBAINES - ASSOCIATIONS DREAM LANDES ET INNER WHEEL - 18 ET 19 MAI 2019

L'association DREAM LANDES souhaite programmer la 7ème édition du Kid's Tour, championnat régional de hip-hop les 18 et 19 mai 2019 au stade André Darrigade. Elle s'est rapprochée de l'association Inner Wheel, association caritative de Dax, pour organiser ensemble un festival de cultures urbaines autour de cette compétition. La ville de Dax s'associe à cette initiative en programmant des actions culturelles dans le cadre des musiques actuelles mais également en ajoutant un pôle glisse permettant la pratique du skate et du roller.

Le programme complet est présenté en annexe.

Cette manifestation organisée pour la première fois sur le territoire, aborde des thématiques largement plébiscitées par la jeunesse et les jeunes adultes : compétition de danse hip hop internationale, musique, pratique des sports de glisse urbaine, arts visuels (graff), ... Elle mobilise des acteurs associatifs différents et a été travaillée en transversalité par les services municipaux de la Jeunesse, des Sports et de la Culture. En outre, cette manifestation participe au rayonnement de la ville et du territoire en complémentarité de l'offre municipale et en mettant en synergie différents partenaires.

Le budget prévisionnel de ce festival s'élève à 31 000 euros. Les fonds récoltés par l'association Inner Wheel financeront une ou plusieurs opérations à destination des adolescents dacquois.

Conformément à la convention d'objectifs ci-jointe, il est proposé de soutenir la première édition de ce festival de cultures urbaines en attribuant une subvention de 6 000 $\[\in \]$. La ville de Dax prendra également en charge la mise à disposition des locaux, le prêt de matériel, les frais relatifs à la prestation technique son et lumière et le financement des actions culturelles et sportives mutualisées autour de cet événement, estimés à 3000 $\[\in \]$.

La totalité des dépenses sera prévue au budget primitif de la ville, exercice 2019, services culture et sports.

SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE MUNICIPALE APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 000 euros à l'association Dream Landes pour l'organisation du festival de cultures urbaines,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et tout document relatif à cette opération.

Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture) 040-214000887-20190221-34-DE

DELIBERE EN SEANCE, Les jours, mois et an que dessus, Suivent les signatures au registre POUR COPIE CONFORME, LE MAIRE,

Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale NouvelleAquitaine

Affichée le : 22 Février 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/) ».